

Compagnie ; et aussi de tous les argens qui seront payés ou dépensés par eux pour le compte de la dite Compagnie ; Et le dernier Lundi du mois d'Avril annuellement, les Directeurs soumettront à une Assemblée Générale des Actionnaires dûment convoqués et assemblés à cet effet, un état juste et exact de tels reçus et payemens faits et réglés jusqu'au dernier jour de Mars précédent ; Et cet état sera référé par la dite Assemblée Générale, à un Comité Spécial d'audition qui sera nommé parmi les Actionnaires de la dite Compagnie, mais qui ne seront ni Directeurs ni Officiers d'icelle, dont le devoir sera d'examiner attentivement les comptes et d'en faire rapport à l'Assemblée Générale annuelle suivante, ou avant s'il est jugé nécessaire. Et le dit Comité d'audition, ou trois d'entr'eux étant assemblés au Bureau de la Compagnie, auront plein pouvoir et autorité de faire venir et examiner tous les Livres, Papiers, Comptes Pièces justificatives et autres Documens y contenus et appartenans à la dite Compagnie, et le Secrétaire ou son Député pour le tems d'alors est autorisé par les présentes et il lui est enjoint de produire toutes telles instructions comme susdit, lorsqu'il en sera requis par le dit Comité d'audition.

Règlés le 31 Mars, et soumis à l'Assemblée Générale, le dernier Lundi d'Avril.

Et référés à un Comité d'audition.

Qui fera rapport à l'Assemblée Générale suivante.

Le dit Comité autorisé à voir les livres, &c.

Produits par le Secrétaire.

Directeurs déclareront un Dividende semi-annuel.

§ 2. Et les dits Directeurs tiendront ou feront tenir des Comptes justes et exacts de tous les profits et avantages qui résulteront et reviendront à la dite Compagnie, et le dernier Lundi des mois d'Avril et d'Octobre chaque année, ils déclareront et payeront aux Actionnaires d'icelle, un dividende semi-annuel des profits et revenus clairs de la dite Compagnie (ou telle partie d'iceux qu'il aura été convenu dans la dernière Assemblée Générale

préc  
tous  
ses  
et fe  
le lie  
gnie

§  
par l  
nom  
men  
Prés  
prés  
nom  
mi le  
étan  
comm  
dite  
tre l  
imm  
Dire  
dite  
tions  
sa p  
à mo  
capa  
dans  
ges  
le te  
teur  
par  
effet

§  
offic  
et s  
vres  
sa c